



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

L'an 2020, le 19 février, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 12 février 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. ACREMENT René, M. BERTRAND Hervé, Mme. COLAS Claudine, M. DANIEL Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme. FALQUE Rose-Marie, Mme. FARRUDJA Annie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. HERIAT Maurice, M. LAMBLIN Jacques, M. LARDIN Francis, M. LAVOIL Jacques, M. MARCHAL Michel, M. MARQUIS Noël, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PHILIPPE Fernand, M. PISTER Jacques, Mme. VILLAUME Damienne.

Etaient excusés avec pouvoir :

M.de GOUVION SAINT CYR Laurent pouvoir à Mme COLAS Claudine, Mme. GEORGES Marie-Jo pouvoir à M. GENAY François, M. GEX Christian pouvoir à M. PISTER Jacques.

Etai(ent) excusé(s) :

Mme. JACQUOT Dominique, M. ARNOULD Philippe.

Etai(ent) excusé(s)-remplacé(s) :

M. BIENTZ Guy remplacé par M. LAVOIL Jacques, M. KURKIENCY Jonathan remplacé par M. HERIAT Maurice, M. MAILLIOT Frédéric remplacé par M. GOGLIONE Jean-Marie, Mme. VAUDEVILLE Sabrina remplacée par M. PHILIPPE Fernand.

Voix consultatives : Mme. LEHE Sophie et M RICHARD Claude étaient présents.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme. FALQUE Rose-Marie

2020-019 : SANTE

AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE PRESTATION DU MEDiateur DEVELOPPEUR SPORT SANTE AVEC LE GESAL 54

CONVENTION EN ANNEXE

Vu la délibération n°2018-055 du 8 novembre 2018 prononçant le lancement d'un Contrat Local de Santé,

Vu la délibération n°2019-050 du 12 novembre 2019 autorisant le Président du PETR du Pays du Lunévillois à signer le Contrat Local de Santé du Lunévillois 2020-2022,

Le Contrat Local de Santé du Lunévillois a été signé avec l'ensemble des institutionnels le 14 novembre 2019, ce document valide la mise en place de 33 actions afin de réduire les inégalités de santé à l'échelle du Pays du Lunévillois.

Parmi ces 33 actions, le CLS porte une action « Prescri'mouv » dont l'objectif est le déploiement de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin généraliste dans le traitement de certaines pathologies (Cancer, Diabète, Obésités, ...).

Afin de faciliter la mise en place de cette action, le comité de Pilotage du CLS porté par le Pays du Lunévillois a validé l'appel à un Développeur / médiateur Sport Santé pour accompagner le Développement de « Prescri'mouv » (Démarchage des associations, propositions de formations, création d'outils de communication, ...).

L'association Groupement d'Employeur Sport et Loisir 54 propose de mettre à disposition du Pays 1/3 de temps d'un Médiateur développeur Sport Santé d'ores et déjà employé à 2/3 par le Pays Terre de Lorraine afin d'accompagner le Pays du Lunévillois dans l'action. Cette assistance se fera par le biais d'une convention de prestation.

Le salaire du Médiateur développeur est supporté par des financements fléchés de l'ARS Grand-Est et de la DDCS 54.

Le Pays du Lunévillois ne prendra à sa charge que les frais kilométriques du Médiateur développeur, dans les conditions exposées par la convention de prestation.

Ceci exposé,

Il est proposé aux membres du Comité de pôle d'autoriser le Président à signer la convention de prestation avec le GESAL 54 présentée en annexe à la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, après avis favorable du Bureau de pôle, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le président à signer la convention de prestation avec le GESAL 54 présentée en annexe à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président, Hervé BERTRAND

